

LETTRE TYPE

de résiliation

à envoyer à la société en recommandé
avec accusé de réception

Nom, Prénom
Adresse
N° de client
Nom et adresse du service clients de la société

À (lieu), le (date)
Objet : Résiliation

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir mettre fin au contrat correspondant au numéro cité en référence, que j'ai souscrit le (date de souscription).

(1) La possibilité de résilier ce contrat m'est offerte puisque j'avais souscrit ce contrat pour une période de (durée de souscription).

(2) Ma demande de résiliation anticipée est basée sur la clause (n° de la clause) de notre contrat qui prévoit cette possibilité en cas de (citer la cause de la demande de résiliation c'est à dire par exemple défaut de couverture, déménagement à l'étranger, hospitalisation prolongée, incarcération, chômage...).

Vous trouverez ci-joint les documents attestant de ma situation.

J'ai bien noté, qu'en application des dispositions contractuelles qui nous lient, cette résiliation devrait prendre effet

(1) à l'issue d'un préavis de (durée) mois.

(2) immédiatement ou selon les délais prévus dans le cas d'une résiliation anticipée.

Je vous prie d'accepter,
Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Signature

(1) Résiliation à l'échéance

(2) Résiliation anticipée

DÉFINITION

Résilier un contrat = le rompre/ y mettre fin :

- > à l'échéance = à la fin de la durée d'engagement,
- > de façon anticipée = avant la fin de la durée d'engagement.



Avant de résilier le contrat, il faut connaître certaines de ces informations :

- > Numéro de client
- > Numéro de contrat
- > **Date de souscription** = jour de la signature
- > **Date de prise d'effet** = entrée en vigueur des garanties
- > **Date d'échéance** = date anniversaire
- > **Durée d'engagement** = durée du contrat conclu avec le professionnel
- > **Délai de préavis** = temps à respecter pour prévenir que l'on souhaite mettre fin au contrat
- > **Frais ou pénalités de résiliation anticipée** = sommes à payer en cas de rupture avant la fin

Ces informations se trouvent sur le contrat (dans les conditions particulières ou dans les conditions générales) et peuvent aussi apparaître sur les factures.

Si vous êtes en situation d'impayés

(= non-paiement de factures, cotisations ou non-remboursement de crédit), il faudra vérifier à quel stade vous en êtes (importance des échéances impayées, résiliation par le professionnel, injonction de payer...). Rapprochez-vous d'un juriste du point-justice.

SERVICE DE L'ACCÈS AU DROIT
ET À LA JUSTICE ET DE L'AIDE AUX VICTIMES

GUIDE DES DÉTENU·ES



point-justice

LA RÉSILIATION DES CONTRATS DE CONSOMMATION

La détention a des conséquences
sur votre situation financière.



METTRE FIN À UN abonnement

La résiliation libre du contrat

Qu'un contrat soit conclu pour une durée fixée (par exemple : 3 mois, 6 mois, 1 an) ou pas, il est généralement possible d'y mettre fin en cas d'incarcération.

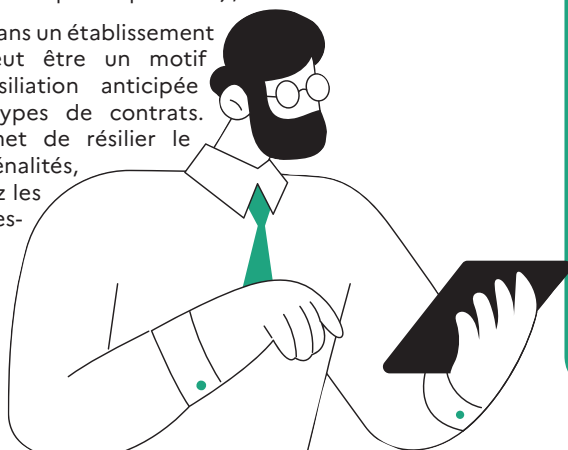
La demande de résiliation peut intervenir à tout moment. Ce sont les effets de cette demande qui seront, le cas échéant, différés. Leur date dépend des prévisions contractuelles :

- > Le bail d'habitation est résiliable à tout moment sous réserve d'un préavis de 1 à 3 mois en général ;
- > Les contrats d'abonnements d'électricité, eau, gaz sont également résiliables à tout moment ;
- > Les contrats d'abonnements à certaines plateformes sont généralement résiliables à tout moment et prennent fin à l'issue du mois en cours ou du mois suivant. Cependant, la résiliation n'est pas toujours immédiate ni gratuite.

La résiliation du contrat différée et/ ou payante

La résiliation de certains contrats nécessite parfois de respecter un préavis (prévu au contrat).

- > Les pénalités ou frais de résiliation anticipée ne sont dus que si vous voulez rompre le contrat avant sa date de fin (exemple : certains contrats d'abonnement de téléphone portable) ;
- > L'incarcération dans un établissement pénitentiaire peut être un motif légitime de résiliation anticipée pour certains types de contrats. Cela vous permet de résilier le contrat sans pénalités, si vous fournissez les justificatifs correspondants.



i

Attention : un contrat peut être à tacite reconduction. Dans ce cas, il se renouvelle automatiquement à sa date d'expiration, sans que vous ayez des démarches à faire pour pouvoir continuer à bénéficier du service ou des garanties prévues au contrat.

Cependant, tous les ans, le professionnel doit vous informer par écrit de votre droit de vous opposer au renouvellement tacite du contrat. Si cette information ne vous a pas été donnée, vous pouvez résilier le contrat immédiatement et gratuitement.

La résiliation de certains contrats conclus pour une durée fixée ne peut intervenir qu'à leur date anniversaire et en respectant le préavis prévu au contrat. Dans ce cas, le contrat ne sera effectivement rompu et vous ne serez libéré de vos obligations qu'à la date anniversaire, même si vous avez envoyé une lettre ou un mail de résiliation plusieurs mois avant la date de fin du contrat (exemple : le contrat d'abonnement à une salle de sport).

Il est possible de mettre fin à certains contrats après une année de souscription et sans aucune justification. Pour résilier ces contrats avant la fin de la première année, seuls certains motifs sont autorisés (exemple : si vous mettez fin à votre bail, vous pourrez résilier immédiatement le contrat d'assurance habitation, ou si vous vendez votre voiture vous pourrez résilier immédiatement le contrat d'assurance auto, même avant la fin de la première année).

C'est le cas pour 5 types de contrats :

- > assurance auto et moto ;
- > assurance habitation ;
- > mutuelle ;
- > assurance emprunteur (plus d'informations dans le guide spécial « crédits à la consommation et crédits immobiliers ») ;
- > affinitaire (contrat d'assurance lié à l'achat d'un appareil électronique pour garantir la perte, le vol ou la casse OU la participation à un événement comme un voyage ou un concert).



i

Attention : certaines assurances sont obligatoires.

- > Assurance du locataire : garantie des risques locatifs (plus d'informations dans le guide spécial « logement ») ;
- > Assurance auto ou moto : pour garantir la responsabilité civile (cette garantie couvre les dommages causés aux tiers par vous ou votre véhicule).

CHECK-LIST

des contrats à éventuellement résilier en cas d'incarcération

- ☒ Contrat de téléphonie (fixe et/ou mobile)
- ☒ Contrat internet
- ☒ Contrat d'abonnement télé ou streaming (Netflix, Amazon Prime, Disney+, Canal +, OCS)
- ☒ Contrat de bail (logement, garage, box...)
- ☒ Contrat d'assurance habitation, abonnement électricité, gaz et eau, si résiliation du bail
- ☒ Contrat de streaming musical (Deezer, Spotify...)
- ☒ Contrat de commerce en ligne ou en magasin (Orchestra, Darty Max, Cdiscount...)
- ☒ Contrat d'abonnement à la salle de sport
- ☒ Contrat bancaire (coût de la carte bancaire)
- ☒ Contrat auto - Location avec Option d'Achat (LOA) ET contrat d'assurance auto lié
- ☒ Contrat d'abonnement de transport en commun (bus, métro, tram...)
- ☒ Autres contrats...